P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

REVISION GESTION EXPERTISE - COMPTABLE

Société inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes de Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SOCIETE « ABLE HOLDING »

SD

P.B.S.D.
AUDIT CONSEIL

« ABLE HOLDING »
Société à responsabilité limitée
au capital de 177.000 euros
Siège social : 24, Chemin de Beauregard
28260 SOREL - MOUSSEL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LES APPORTS EN NATURE EFFECTUES A LA SOCIETE « ABLE HOLDING »

Monsieur,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique concernant l'apport en nature devant être effectués par Monsieur Franck BRIDAULT à la société ABLE HOLDING, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-8 du Code de Commerce, sur l'appréciation de la valeur de ces apports.

La valeur des apports a été arrêtée dans le projet de contrat d'apport signé par le représentant de la société concernée. Il nous appartient d'une part, d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport envisagé n'est pas surévaluée, et d'autre part, d'apprécier les avantages particuliers stipulés dans l'opération, le cas échéant.

A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre des diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire des apports. Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Ce rapport comprend quatre parties :

- Exposé de l'opération projetée,
- Description et évaluation des apports,
- Vérifications effectuées,
- Conclusions.

SD

1. Exposé de l'opération envisagée

Monsieur Franck BRIDAULT est actuellement propriétaire de :
1.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant 100 % du capital de la Société "ABLE", dont les caractéristiques sont les suivantes :
société par actions simplifiée
au capital de 1.000 euros,
ayant son siège social situé 24 Chemin de Beauregard, 28260 SOREL-MOUSSEL,
immatriculée sous le numéro 982 202 707 RCS CHARTRES.

Valeur totale de la Société " ABLE " : 177.000 euros

Monsieur Franck BRIDAULT entend faire apport des 1.000 actions, de la société "ABLE" à la société « ABLE HOLDING ».

2. Description et évaluation des apports

- **Description**

Il ressort du contrat d'apport de droits sociaux que :

Monsieur Franck BRIDAULT
demeurant 24 chemin de Beauregard, 28260 SOREL MOUSSEL
né le 1974-12-26 à BOULOGNE-SUR-MER
de nationalité Française
Marié à Madame Ouardia BOUGAHRI sous le régime communauté réduite aux acquêts, à défaut de contrat de mariage établi préalablement à leur union
Envisage d'apporter en nature la pleine propriété :

- 1.000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant 100 % du capital de la société "ABLE", évaluées à la somme de 177 euros chacune, soit un apport de 177.000 euros.

L'apport sera rémunéré par des droits sociaux en totalité, soit à concurrence de 177.000 euros au profit de Monsieur Franck BRIDAULT.

- **Évaluation**

  - ABLE

Les 1.000 actions apportées ont été évalués à 177.000 euros.

Compte tenu des capitaux propres et de la rentabilité, cette évaluation nous paraît opportune

Nos contrôles n'ont pas décelé d'éléments qui pourraient remettre en cause cette valorisation.

3. Vérifications effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes d'exercice professionnelle de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes pour :

- Prise de connaissance générale des entités, du contexte juridique, et économique de l'opération,
- Consultation des documents juridiques relatifs à cette opération,
- Entretien,
- Réalisation de différents contrôles afin de nous prononcer sur la réalité des apports,
- Contrôle de la valeur des apports pris individuellement (vérification de la réalité des actifs apportés, notamment de l'existence, de la propriété et de la nature des biens apportés),
- Une vérification, jusqu'à la date de ce rapport, de l'absence de faits ou d'évènements susceptibles de minorer la valeur des apports,
- Obtention d'une lettre d'affirmation de la direction.

4. Conclusions

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale des apports décrits ci-dessus, dont le total s'élève à un montant de 177.000 euros, rémunérés par des droits sociaux à hauteur de 177.000 euros.

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue s'élevant à 177.000 euros n'est pas surévaluée et correspond au moins à la valeur au nominal des titres à créer.

Par ailleurs, il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier au profit de Monsieur Franck BRIDAULT.

Fait à PARIS, le 15 septembre 2025
Stéphane DROPSY
Commissaire aux Apports

Signé par Stephane Dropsy
Le 15 sept. 2025

Stéphane DROPSY doc_y6m3
tx_wgkMLxolq055

SD